



GOUVERNEMENT  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

*Mercredi 19 mars 2025*

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de février 2025.....2
- L'évolution de l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) du mois de février 2025 .....3
- Agrément en défiscalisation locale accordé à la société Tahiti Lagoon Resort .....3
- Présentation du Tiaki Moana Summit et Workshop, Young Pacific Leader et Te Reo o te Moana.....4
- Prolongation de l'interdiction de pêche dans la Zone de Pêche réglementée (ZPR) de Tautira .....4
- Subventions en faveur de trois lycées .....5
- Portabilité des fonds d'archives d'état civil 118 W et 151 W, librement communicables .....5
- Demande de changement de dénomination du lycée professionnel de Uturoa par l'appellation « Lycée professionnel Hiti-Ā-Tea » .....6
- Valorisation et protection du patrimoine culturel de la commune de Tumara'a, île de Ra'iātea .....6
- Séminaire de prévention pour l'élaboration du prochain plan de prévention 2026-2036.....7
- Le ministre de la Santé en visite à Tumara'a .....8
- Bilan des actions de prévention de la délinquance et de promotion de la jeunesse mises en place à Ra'iātea..... 10
- Bilan des actions et projets 2024/2025 de la Direction de la Jeunesse et des Sports sur la commune de Tumara'a ..... 11
- Projets du Service de l'artisanat traditionnel à Ra'iātea pour l'année 2025 ..... 11
- Point de situation sur les actions menées par l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française en faveur de l'île de Ra'iātea ..... 12
- Présentation de la carte des formations générales et techniques dédiée aux artisans traditionnels pour l'année 2025 ..... 13
- Nouvelle prorogation des délégations de service public des fédérations sportives..... 14
- Liste des substances et méthodes interdites en matière de lutte contre le dopage..... 15



## L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de février 2025

### Résumé

En février 2025, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,2 % et s'établit à 112,36. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix des produits alimentaires (+ 1,4 %), des assurances (+ 0,6 %) et des loyers réels d'habitation (+ 0,4 %). Entre février 2024 et février 2025, l'indice général augmente de 1,8 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 1,4 %.

L'indice ouvrier augmente plus fortement : + 0,4 % en février 2025, soit + 2,1 % en glissement sur douze mois.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 111,38 ce mois-ci. Entre février 2024 et février 2025, l'ILP est en hausse de 1,5 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 114,05. Entre février 2024 et février 2025, l'ILC est en hausse de 1,3 % (source ISPF).

### Evolutions détaillées

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de février s'explique par la hausse des prix des produits alimentaires (+ 1,4 %) dont l'augmentation des prix des produits de la mer (+ 6,6 %), des prix des viandes (+ 0,8 %) et des prix des pains et céréales (+ 0,9 %). Le prix des assurances augmente aussi (+ 0,6 %) et particulièrement le prix des assurances vie et décès (+ 2,8 %). Les prix sont également en hausse pour les loyers réels des locataires (+ 0,4 %).

A l'inverse, le prix des voitures particulières baisse de 1,4 % et le prix du transport aérien de voyageurs diminue de 3,3 %.

Comparaison de l'indice des prix à la consommation de Polynésie française avec celui de la France

Variation de l'indice des prix à la consommation	Décembre 2024		Janvier 2025		Février 2025	
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	France	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	1,3	<b>1,4</b>	1,7	<b>1,6</b>	0,8	<b>1,8</b>

Référence : <https://www.ispf.pf/publication> : Indice des prix à la consommation - Note mensuelle - février 2025.



## **L'évolution de l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) du mois de février 2025**

En février 2025, l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) est en hausse de 0,1 % et s'établit à 134,44. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix des matériaux de construction (+ 0,2 %) dont la hausse des matériaux chimiques (+ 0,7 %), des matériaux végétaux (+ 0,9 %) et des matériaux métalliques (+ 0,7 %). Sur douze mois, l'index général du Bâtiment et Travaux Publics augmente de 1,6 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre est stable et celui du Second Œuvre baisse de 0,2 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment augmente de 0,8 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil augmente de 0,4 % et celui des Travaux Spécialisés est stable par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics augmente de 2,6 % (source ISPF).

## **Agrément en défiscalisation locale accordé à la société Tahiti Lagoon Resort**

Après avis favorable de la Commission de contrôle budgétaire et financier de l'Assemblée de la Polynésie française, le Conseil des Ministres a accordé un agrément en défiscalisation locale à la société Tahiti Lagoon Resort dans le cadre de son projet de rénovation de l'hôtel anciennement dénommé « Tahiti Ia Ora Beach Resort ».

L'hôtel était fermé depuis plus de quatre ans.

Le programme d'investissement bénéficie d'un crédit d'impôt de 318,6 millions de francs FCP au titre du régime des investissements indirects et d'une réduction d'impôt de 12 millions de francs CFP imputable sur les droits d'enregistrement au titre du régime des investissements directs.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le schéma directeur du tourisme de la Polynésie française. Il contribuera à une diversification de l'offre d'hébergement touristique et une montée en gamme des produits sur Tahiti.

Sur le plan social, la société Tahiti Lagoon Resort envisage de créer 83 emplois directs à temps plein la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation pour arriver ensuite à 121 emplois à temps plein la 6<sup>ème</sup> année d'exploitation. La rénovation de l'hôtel fera intervenir plusieurs entreprises locales dans les domaines du BTP et des prestations de services entraînant une dynamique positive sur les emplois indirects.



## Présentation du Tiaki Moana Summit et Workshop, Young Pacific Leader et Te Reo o te Moana

Lors de la séance du 19 mars 2025, le Conseil des ministres a affirmé son soutien aux trois événements régionaux majeurs dédiés à la préservation des ressources marines et à l'engagement des jeunes leaders du Pacifique :

- Tiaki Moana
- Young Pacific Leaders
- Te Reo o Te Moana

Ces événements se dérouleront du 24 au 28 mars 2025 entre Tahiti et Moorea, avec pour objectif de célébrer la culture pacifique et de promouvoir la préservation de l'environnement marin.

Le Conseil a souligné l'importance de ces manifestations pour la sauvegarde des écosystèmes marins, la revitalisation des langues et traditions pacifiques, ainsi que pour encourager le leadership des jeunes dans le développement durable de leurs communautés. Ces événements régionaux inviteront et intégreront des acteurs de tout le Pacifique, tels que des scientifiques, des représentants des communautés, des associations, et d'autres acteurs engagés pour la protection des océans.

Une conférence de presse aura lieu le 20 mars 2025 pour détailler le programme et les objectifs des événements, avec la participation des autorités gouvernementales et des organisateurs. Ces événements permettront d'échanger sur les initiatives locales de protection des océans et les actions concrètes pour les préserver.

## Prolongation de l'interdiction de pêche dans la Zone de Pêche réglementée (ZPR) de Tautira

Le Conseil des ministres réuni ce mercredi 19 mars a acté la prolongation de l'interdiction de la pêche sur l'ensemble des secteurs 1 « Tahunatara » et 3 « Vaionifa » de la zone de pêche réglementée (ZPR) de Tautira. Cette décision, prise en concertation avec le comité de gestion de la ZPR de Tautira, sera en vigueur jusqu'au **15 mars 2027 inclus**.

Ainsi, tout type de pêche, qu'elle soit professionnelle ou de loisir, demeure formellement interdit dans ces secteurs. Cette mesure s'inscrit dans un effort de préservation des ressources maritimes et de la biodiversité locale, afin d'assurer un avenir durable pour les zones protégées.

Le gouvernement rappelle l'importance de respecter ces réglementations pour garantir la pérennité des écosystèmes marins de la ZPR de Tautira.



## Subventions en faveur de trois lycées

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions en fonctionnement, en faveur de lycées, d'un montant total de **2 790 000 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

Lycées	Subventions et aides financières	Montants
Lycée professionnel de Mahina	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financier le fonctionnement de la mission pour la persévérance scolaire sur la période de janvier à juin 2025	<b>1 320 000</b>
Lycée polyvalent de Taravao	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le fonctionnement de la mission pour la persévérance scolaire sur la période de janvier à juin 2025	<b>1 320 000</b>
Lycée polyvalent Tuianu Le Gayic	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le fonctionnement de la mission pour la persévérance scolaire sur la période de janvier à juin 2025	<b>150 000</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 790 000</b>

## Portabilité des fonds d'archives d'état civil 118 W et 151 W, librement communicables

Initié en 2012, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture poursuit la finalisation du programme de portabilité des archives d'état civil librement communicables dans les communes de Polynésie française. Ce programme vise à fournir aux communes polynésiennes des supports numériques regroupant des archives librement communicables, ainsi que les cahiers de revendications foncières *tōmite fenua*. Depuis 2023, 19 communes, dont récemment Nuku Hiva ont reçu ces supports. Aujourd'hui, la commune de Tumara'a et sa commune associée de Tevaito'a bénéficient désormais de ces données, ce qui porte le total à 20. Ce projet, doit encore couvrir 27 communes ou communes associées avant son achèvement.



## **Demande de changement de dénomination du lycée professionnel de Uturoa par l'appellation « Lycée professionnel Hiti-Ā-Tea »**

Par correspondance, le lycée professionnel de Uturoa sollicitait, auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture, la modification de son appellation. Cette modification confèrera à l'établissement une identité solidement ancrée dans sa culture, tout en mettant en lumière les valeurs qu'il prône. Au surplus, elle vient renforcer le sentiment d'appartenance, développer la cohésion et la fierté d'appartenir à cet établissement. Le lycée professionnel de Uturoa, portera désormais le nom de « Lycée professionnel Hiti-Ā-Tea ».

## **Valorisation et protection du patrimoine culturel de la commune de Tumara'a, île de Ra'iātea**

Située sur l'île de Ra'iātea, la commune de Tumara'a est riche de son histoire et de ses traditions. La Direction de la Culture et du Patrimoine a identifié, à ce jour, 36 sites culturels, répartis entre les 4 communes associées, soit : Fetuna, Tehurui, Tevaitoa et Vaiaau. Parmi ces sites, on décompte le marae Tainu'u, classé au titre des monuments historiques et le Mont Temehani Ute Ute, classé en espace naturel protégé depuis 2010.

Le patrimoine culturel immatériel de la commune repose sur des traditions orales de transmission intergénérationnelle, ce qui traduit sa vivacité mais aussi la nécessité de le protéger. Parmi ces traditions orales, on compte la légende du Tiare 'Apetahi et celle du marae Tainu'u.

Conscient de l'importance de ces sites et traditions, le ministère de la Culture en collaboration avec la Direction de la Culture et du Patrimoine, mettra en place plusieurs actions prioritaires pour assurer leur préservation et leur valorisation, dont notamment :

- La restauration du marae Tainu'u ;
- La mise à jour de l'inventaire des sites culturels de Tumara'a ;
- Une attention particulière sera portée à la transmission et la valorisation du patrimoine immatériel ;
- Enfin, le développement de supports de médiation afin de sensibiliser le public à l'histoire et aux légendes de Tumara'a.

Le patrimoine culturel de Tumara'a, constitue un héritage essentiel pour l'île de Ra'iātea et notre Pays. Ces actions viendront renforcer sa protection, sa transmission et sa valorisation, en impliquant l'ensemble des acteurs locaux.



## **Séminaire de prévention pour l'élaboration du prochain plan de prévention 2026-2036**

Le ministère de la Santé organise un séminaire sur la prévention les 24, 25 et 26 mars 2025 au Hilton Hôtel Tahiti. Cet événement marquera le point de départ des travaux pour l'élaboration du Plan de prévention 2026-2036, destiné à répondre aux grands défis de santé publique qui affectent la Polynésie française.

À la suite de la mise en œuvre du Plan de prévention 2024-2025, ce plan directeur aura pour objectif de lutter contre les problématiques majeures qui pèsent sur la santé de la population polynésienne.

### **Des enjeux sanitaires urgents :**

- L'obésité, qui touche 48 % de la population et plus de 70 % des habitants en surpoids, constitue une véritable urgence sanitaire. Le rapport de la Cour des comptes souligne la nécessité d'une action massive pour lutter contre cette épidémie et renforcer la prévention dès le plus jeune âge.
- Les drogues, en particulier l'ICE, continuent de détruire des vies, avec un impact dévastateur sur la jeunesse. L'étude EA PIAHI a mis en évidence les conséquences de cette problématique, et le gouvernement a réaffirmé son engagement à lutter sans relâche contre ce fléau.
- Le cancer, un autre défi majeur, nécessite une action ciblée sur plusieurs fronts : réduction des facteurs de risque et amélioration du dépistage précoce, notamment pour les victimes des essais nucléaires.

### **Une politique de prévention fondée sur la proximité :**

Afin de relever ces défis, le ministère de la Santé entend développer une politique de prévention axée sur la proximité avec la population. Le projet "ARATA'I ORA", par exemple, prévoit le déploiement de guides de prévention. Ces ambassadeurs de la santé auront pour mission d'intervenir directement dans les quartiers et les communes, en créant des liens essentiels pour renforcer le bien-être collectif et adapter les actions de prévention aux réalités locales.

Les communes, partenaires clés de ce projet, joueront un rôle fondamental dans la mise en œuvre de ces actions sur le terrain

### **Encadrement des produits nuisibles à la santé :**

Dans le cadre de cette politique de prévention, le ministère de la Santé travaille également sur plusieurs initiatives réglementaires. Parmi celles-ci, un cadre réglementaire pour encadrer la commercialisation des produits gras, salés et sucrés (PGSS) est en cours d'étude. L'objectif est de limiter l'accès et la consommation de ces produits, qui contribuent fortement à l'obésité et aux maladies chroniques. Par ailleurs, la modernisation de la loi relative à la lutte contre le tabagisme est en phase finale de préparation.

### **Le séminaire : un point de départ pour une feuille de route concertée**

Ce séminaire réunira tous les acteurs concernés – services de l'État et du Pays, professionnels de santé, institutions, associations et autres partenaires – afin d'élaborer



une feuille de route concertée et opérationnelle pour répondre aux enjeux de santé publique.

Les conclusions de ces travaux permettront de finaliser le Plan de prévention 2026-2036, qui sera présenté à l'Assemblée de la Polynésie française lors de la prochaine session budgétaire. Ce plan s'inscrit dans une dynamique de refonte du système de santé, visant à harmoniser les différentes stratégies sectorielles et à s'assurer de leur cohérence avec le Plan de santé environnemental, le Plan de santé mentale et le Plan cancer.

### **Un cadre stratégique pour l'avenir de la santé publique :**

Les plans de santé et de prévention qui seront mis en place constitueront les piliers essentiels du Schéma d'Organisation Sanitaire pour la prochaine décennie. Ce cadre stratégique définira les grandes orientations de la politique de santé publique en Polynésie française et servira de base aux négociations de la convention État-Pays, tout en guidant les décisions des autorités en matière de santé publique.

Le ministère de la Santé invite donc toutes les parties prenantes à participer activement à cette réflexion pour préparer l'avenir de la santé publique en Polynésie française.

## **Le ministre de la Santé en visite à Tumara'a**

Dans le cadre du conseil des ministres délocalisé à Tumara'a, le gouvernement a eu l'occasion de découvrir l'infrastructure sanitaire de cette commune de la côte ouest de Ra'iātea, qui compte 3 720 habitants. L'infirmerie de Vaiaau, mise à disposition de l'équipe médicale du dispensaire d'Uturoa par la mairie de Tumara'a, permet d'assurer une offre de soins de proximité pour les habitants de cette commune éloignée du centre urbain.

### **Consultations médicales délocalisées**

Depuis 2003, une consultation délocalisée est organisée chaque semaine par l'équipe médicale du dispensaire de Uturoa dans l'antenne de Tumara'a. Ce dispositif permet d'améliorer l'accès aux soins publics d'une population défavorisée, éloignée d'Uturoa qui concentre l'essentiel de l'offre de soins hospitalière et préhospitalière, les résidents de Tehurui, Vaiaau et Fetuna souffrant d'une desserte en truck irrégulière.

En dépit de l'interruption de cette offre de soins délocalisée pendant les 2 années de la crise COVID, la fréquentation de cette unique consultation médicale hebdomadaire est croissante. En 2023, ce sont 1 250 consultations et actes de soins qui ont été réalisés au sein de l'infirmerie de Vaiaau. L'équipe médicale répartit ses actions en deux parties : les matinées sont consacrées aux consultations tandis que l'après-midi est dédié aux visites médico-scolaires et aux interventions auprès des équipes éducatives du secteur.

Cette visite a permis la mise en lumière des points forts de l'offre sanitaire de cette zone, aussi bien que des pistes d'amélioration.

### **Quelques points forts à relever**

Au niveau des écoles et dispositifs scolaires, Tumara'a dispose de trois écoles primaires. Fetuna est la première école labellisée en santé (2024) du secteur, elle accueille 27 élèves





pour cette année scolaire. Les écoles de Vaiaau (152 élèves inscrits) et Tehuri-Tevaitoa (89 élèves inscrits) souhaitent également intégrer le dispositif école en santé. De son côté, le CJA de Vaiaau a reçu le label CJA en santé le 18 mai 2022, qui témoigne de l'engagement de la commune dans la promotion de la santé.

La distribution de médicaments sur la zone est bien assurée, avec l'ouverture en 2019 d'une pharmacie à Tevaitoa, et de son antenne à Vaiaau pour éviter aux patients de se rendre au PK8 pour récupérer leurs médicaments. Ainsi, chaque mardi, lors de la consultation délocalisée au dispensaire de Vaiaau (PK27), les patients ont un accès facilité à leurs traitements.

D'autre part, l'offre médicale libérale s'est accrue en 2021 avec l'ouverture du cabinet d'un médecin libéral près de l'officine de Tevaitoa, augmentant ainsi l'offre de soins de proximité.

### **Quelques points d'amélioration notables**

Plusieurs points d'amélioration ont également été relevés, avec notamment l'irrégularité de la desserte des transports publics dans certaines zones (Tehurui, Vaiaau, Fetuna) qui empêche un accès facile et rapide aux soins pour la population, particulièrement dans les zones les plus reculées.

Aussi, un programme de réhabilitation et d'équipement est en cours de réflexion au niveau de l'infirmierie de Vaiaau afin d'améliorer les conditions à la fois d'exercice des professionnels de santé mais aussi d'accueil de la population pour dispenser des soins de qualité.

Enfin, une cellule d'écoute et d'accompagnement dédiée aux adolescents en situation de dépendance à l'alcool et au paka, avait été mise en place en 2017 à l'infirmierie de Vaiaau, par la cellule prévention des îles-sous-le vent, pilotée par Sylvana TIATOA. Depuis son interruption il y a quelques années par manque de ressources humaines, une réorganisation est nécessaire afin de la réactiver pour répondre aux besoins de la population.

Si la commune de Tumara'a fait face à des défis importants en matière d'accès aux soins, notamment en raison de la desserte irrégulière des transports et des conditions des locaux de l'infirmierie, cette visite a permis de constater l'efficacité du système de consultations délocalisées et les efforts continus pour intégrer des dispositifs en santé au sein des écoles, témoignant d'une volonté forte d'améliorer l'accès aux soins. Afin d'encourager le soutien aux initiatives locales et d'assurer un service de santé publique de qualité et accessible à tous les habitants, le renforcement de la collaboration avec la commune, les partenaires et associations est attendu par tous, notamment à travers les contrats communaux de santé qui seront évoqués lors du séminaire de la Prévention santé qui se tiendra les 24, 25 et 26 mars 2025. Les conclusions de ces travaux permettront de finaliser le plan de prévention et de promotion de santé 2026-2036.



## **Bilan des actions de prévention de la délinquance et de promotion de la jeunesse mises en place à Ra'iātea**

La Délégation pour la Prévention de la Délinquance de la Jeunesse (DPDJ) s'est efforcée, tout au long de l'année 2024, de décentraliser ses actions afin de gagner en termes de proximité et ainsi optimiser son intervention sur le terrain. Néanmoins, ces actions se sont principalement limitées à Tahiti et Moorea, au regard de la concentration des besoins exprimés par les niveaux de délinquance qui y sont les plus élevés d'une part, et de ses capacités en ressources humaines d'autre part.

Cependant, forte d'un réseau partenarial solidaire, la DPDJ a, à la demande de l'Union Polynésienne pour la Jeunesse (UPJ), participé à l'organisation de l'édition 2024 du Taure'a Move, qui s'est tenue à Ra'iātea du 17 au 20 septembre. En effet, l'organisation et l'animation d'un village dédié à l'engagement, à la prévention et à la sensibilisation a nécessité l'intervention de la délégation, qui s'est matérialisée par la mobilisation d'une dizaine d'acteurs émanant principalement de l'administration du pays et du tissu associatif. Des ateliers autour de sujets tels que les violences, la tolérance, le respect, l'insertion professionnelle ou encore les addictions ont ainsi pu être proposés aux 1 300 jeunes participants à cet événement de jeunesse.

En outre, la DPDJ s'attèle à concevoir et adapter des actions considérant l'insertion professionnelle tel un levier efficace de lutte contre l'oisiveté et, de surcroît, la délinquance. Un déploiement aux îles Sous-le-Vent ne pourra cependant être envisagé qu'en 2026 au regard du besoin important sur l'île de Tahiti et des moyens humains dont dispose la délégation.

Aussi, pour répondre à sa mission de développement d'une parentalité agissante, la DPDJ œuvre à l'élaboration d'un projet intitulé « *Tau'aparaura'a* » d'initiation à la mise en place et à la tenue de groupes de parole dans les quartiers. Il s'agit, ici, de conférer à des volontaires (adultes-relais, médiateurs, agents communaux, membres d'associations, etc.) la méthodologie nécessaire pour structurer et animer des espaces de dialogue adaptés aux réalités locales.

Dans la même dynamique, la DPDJ prend l'orientation d'œuvrer à la formation de ces mêmes volontaires aux problématiques telles que la vie affective et sexuelle, la gestion des conflits ou encore les addictions, qui sont des réalités que nos référents de quartiers et acteurs du monde associatif n'ont pas toujours les moyens d'appréhender. Il est donc question de les outiller par le biais de la formation.



## **Bilan des actions et projets 2024/2025 de la Direction de la Jeunesse et des Sports sur la commune de Tumara'a**

La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) a pour missions principales d'accompagner les acteurs du sport, de la Jeunesse et de l'éducation populaire, et favoriser le développement des activités dans ces champs en Polynésie française.

Dans le cadre de son accompagnement, elle gère notamment les aides financières en faveur des associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire pour favoriser le développement de leurs activités, l'aide à la structuration et à la montée en compétence des mouvements jeunesse et sports. Avec l'objectif de veiller à la sécurité des sportifs et des mineurs, elle s'assure de l'application de la réglementation en vigueur, elle gère ainsi les déclarations d'activité, délivre les autorisations idoines, et mène les contrôles nécessaires. L'antenne DJS des Iles sous le Vent est basée à Uturoa et composée de 3 agents.

Concernant la commune de Tumara'a sur l'île de Ra'iātea en 2024, dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire aucune association n'a bénéficié de subventions. Dans le champ du sport, deux associations sportives ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 700 000 XPF et une association a bénéficié d'une subvention en investissement pour un montant de 250 000 XPF. Huit associations sportives et deux associations de jeunesse ont bénéficié en 2024/2025 d'une aide en nature pour un montant total de 1 997 826 XPF.

Six disciplines sportives sont représentées sur Tumara'a à savoir le Football, le Motocyclisme, la Pétanque, le Surf, le Va'a et le Volley-ball. Sept clubs sont affiliés aux fédérations délégataires de service public sur la commune de Tumara'a, on compte 216 licenciés dont 32% de femmes, 68% d'hommes et 16% de mineurs.

Concernant l'application de la réglementation sport, un établissement d'enseignement d'activités physiques et sportives (APS) est déclaré à ce jour à la DJS et actif dans le domaine du Kitesurf. Également, on dénombre deux professionnels déclarés et titulaires de la carte professionnelle délivrée par la DJS, travaillant sur la commune de Tumara'a principalement dans les secteurs du tennis de table et de la randonnée aquatique. Concernant le haut niveau (HN), un sportif résidant à Tumara'a est inscrit sur liste de HN dans la discipline du tennis.

## **Projets du Service de l'artisanat traditionnel à Ra'iātea pour l'année 2025**

Sous l'égide de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'Artisanat, le Service de l'artisanat traditionnel – *Te Pū 'ohipa rima'ī* accompagne les artisans traditionnels au quotidien. Le secteur compte environ 2 500 artisans recensés, dont la moitié est enregistrée dans les îles autres que Tahiti et Moorea.



Pour l'année 2025, plusieurs projets sont en cours ou à venir dans l'archipel des Îles Sous-le-Vent, et notamment à Ra'iātea, où 190 artisans traditionnels sont recensés auprès du Service référent. Parmi ces projets, il est prévu notamment de :

- **Poursuivre la démarche de consultation du secteur dans les archipels pour définir son schéma directeur 2025-2030.** Après une mission très fructueuse aux Australes en février, la délégation s'est rendue à Ra'iātea du 11 au 14 mars. Elle a permis de rencontrer de nombreux artisans traditionnels, d'approfondir certaines problématiques avec eux et d'informer plus largement les artisans traditionnels tant sur la démarche en cours que sur les dispositifs existants. Par ailleurs, de nombreux référents de l'île ont été consultés sur leur connaissance et leur vision du secteur et de ses liens avec l'agriculture, le tourisme, l'éducation, *etc.*

- **Organiser le diagnostic des *Fare Artisanat*,** car ces derniers jouent un rôle clé dans la commercialisation des produits. Or, il existe une grande hétérogénéité en matière de gestion, de modalités d'occupation et de performance économique. Ainsi, une étude approfondie est nécessaire pour établir, d'une part, une cartographie de l'existant et, d'autre part, définir des recommandations quant à leur exploitation. La mission prévoit notamment qu'un prestataire se rende à Ra'iātea pour étudier le *Fare* du Quai de Uturoa.

- **Mettre en place les formations générales** demandées par les artisans de Ra'iātea. Un organisme de formation local a donc été sollicité pour des sessions en techniques de vente, communication et anglais, qui pourront bénéficier aux artisans traditionnels recensés sur l'île au mois d'avril.

## **Point de situation sur les actions menées par l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française en faveur de l'île de Ra'iātea**

Dans le cadre de ses missions, l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPPF) dispose de trois installations dédiées au sport et à la jeunesse dans les communes de Uturoa et Taputapuātea-Opoa à Ra'iātea.

Deux installations sont situées sur la commune de Uturoa. Sur la première est implanté un complexe sportif avec une salle omnisport, trois courts de tennis, un plateau sportif non aménagé et un bureau de l'antenne de l'IJSPPF. La seconde installation dispose d'un terrain de football et d'un pas de tir à l'arc.

Sur la commune de Taputapuātea-Opoa, l'IJSPPF dispose d'un terrain de football.

En outre, au titre de sa mission relative à la co-organisation de grandes manifestations sportives ou de jeunesse, l'IJSPPF a co-organisé, sur l'île de Ra'iātea, quatre grandes manifestations sur l'année 2024 :

- « TAHITI PEARL REGATTA » du 16 septembre 2024 au 20 septembre 2024.
- « TAHITI SWIMMING DREAM » du 14 septembre 2024 au 22 septembre 2024.
- « TAURE'A MOVE » du 17 septembre 2024 au 20 septembre 2024.
- « HAWAIIKI NUI VA'A » du 30 octobre 2024 au 02 novembre 2024.



Sur l'année 2025, quatre évènements organisés sur l'île de Ra'iātea ont été inscrits au calendrier des grandes manifestations sportives et de jeunesse de 2025 :

- « TE TOA SURFSKI » le 15 février 2025 et le 1<sup>er</sup> mars 2025.
- « TAHITI PEARL REGATTA » du 05 mai 2025 au 09 mai 2025.
- « HAWAIKI NUI VA'A 32 » du 29 octobre 2025 au 31 octobre 2025.
- « TAHITI SWIMMING DREAM » 02 novembre 2025 du 09 novembre 2025.

## **Présentation de la carte des formations générales et techniques dédiée aux artisans traditionnels pour l'année 2025**

Sous l'égide de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'Artisanat, le Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i* a développé un programme de formations techniques et générales pour l'année 2025. Il s'inscrit dans les missions du Service et dans les objectifs de professionnalisation et de développement du secteur de l'artisanat traditionnel.

Depuis 2022, des formations générales et techniques ont été mises en place à destination des artisans traditionnels avec pour objectif de leur permettre de gagner en compétences. Elles ont bénéficié à 493 artisans traditionnels depuis leur mise en place en 2022.

Sur plus de 2 500 artisans recensés sur l'ensemble du pays, près de 50 % exercent dans les îles autres que Tahiti et Moorea. C'est pourquoi le Service a veillé à ce qu'une partie du programme des formations générales soit réalisée dans les archipels afin de proposer des formations au plus près des artisans. Ces derniers auront accès aux thématiques suivantes : comptabilité/gestion, techniques de vente/négociation, ouvrir une patente, anglais et communication. Les sessions sont gratuites, et les inscriptions se feront auprès du service avec 10 à 15 participants au maximum par session.

Les îles identifiées sont les suivantes : Rurutu, Ua Pou et Ra'iātea. Les artisans des Tuamotu seront formés à Tahiti à l'occasion des 10 ans de leur salon, ainsi que les artisans du *Heiva rima'i*, dont une partie vient des îles. Les artisans de la côte ouest (Teva i uta, Papara et Paea) ainsi que ceux de Tiarapu-Est bénéficieront également de ces formations. De plus, deux formations s'ajoutent à ce programme en 2025 : accompagnement à l'export et porteur de projet, afin de poursuivre le renforcement des compétences du secteur.

Après des sessions de formations organisées en 2023, le service remet également en place cette année des formations à destination des membres de bureau des organismes associatifs, très présents dans le secteur, pour contribuer à leur professionnalisation. Les organismes qui sollicitent régulièrement des subventions, sont prioritaires sur ces formats, dans un objectif de bonne gestion de leur structure et de leurs projets.

Les formations techniques quant à elles sont organisées dans les îles sur demande des associations et structures de l'archipel. Elles peuvent aussi avoir été identifiées comme prioritaires par le Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i*.



Six (6) formations techniques sont ainsi mises en place cette année :

- Tressage du *raraga mātua* à Makemo (Tuamotu) ;
- Sculpture sur pierre à Anaa (Tuamotu) ;
- Préparation et tressage du *nape* à Fatu Hiva (Marquises) ;
- Sculpture sur bois et gravure à Rurutu (Australes) ;
- Préparation du *pūrau* et fabrication du *more* à Tahiti et Huahine.

Ainsi, le budget total de ce programme de formations pour l'année 2025 est **7 395 406 F CFP TTC**, hors formations complémentaires en anglais pour les artisans du terminal de croisière, qui restent à définir.

Ce programme pourra bénéficier à plus de 400 artisans traditionnels cette année, sous réserve des inscriptions, et permet de répondre aux attentes, besoins et enjeux du secteur.

## **Nouvelle prorogation des délégations de service public des fédérations sportives**

Le Conseil des ministres a approuvé une prorogation des délégations de service public accordées aux fédérations sportives jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour rappel, les fédérations sportives ont bénéficié d'une délégation de service public, dont la durée avait fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 30 avril 2025, pour leur permettre de poursuivre l'exécution de leurs missions de service public, dans un contexte marqué par une procédure contentieuse devant le Conseil d'Etat de la réforme de la délibération n°99-176 APF du 16 octobre 1999 relative à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française.

Cette nouvelle prorogation jusqu'au 31 décembre 2025 concerne 35 fédérations sportives polynésiennes afin de leur permettre :

- D'assurer la continuité des missions de service public déléguées durant cette période ;
- De candidater pour la campagne de subvention de 2025.

Cette prorogation s'inscrit dans une démarche transitoire suite à la réforme initiée par la loi du pays du 10 mars 2025 modifiant la délibération cadre du sport de 1999 citée précédemment, et notamment le volet concernant les délégations de service public octroyées aux fédérations sportives.

Une fois la campagne de subvention de 2025 terminée, et après instruction des candidatures, des délégations pourront ainsi être délivrées aux fédérations avant la fin de l'année 2025 pour une mise en œuvre des missions de service relevant de ces délégations et des contrats de délégation de service publics afférents à partir du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans.



## Liste des substances et méthodes interdites en matière de lutte contre le dopage

En application de l'article LP 11 de la loi du pays du 26 décembre 2024 relative à la lutte contre le dopage, le Conseil des ministres a adopté l'arrêté relatif à la liste des substances et méthodes interdites en matière de lutte contre le dopage.

Cette liste, disponible sur le site internet de la Direction de la jeunesse et des sports, est identique à celle annexée au CMA (Code Mondial Antidopage), conformément aux engagements pris par la France dans le cadre de la convention internationale de lutte contre le dopage signée sous l'égide de l'UNESCO et adoptée à Paris le 19 octobre 2005. Cette nouvelle réglementation antidopage vise à protéger les droits fondamentaux des sportifs de participer à des activités exemptes de dopage.

Le site internet de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) s'est également doté d'une section dédiée, intitulée « Lutte contre le dopage », et dans laquelle sont publiés les risques sanitaires et éthiques, les sanctions prévues mais également une base de ressources documentaires.

En sus de cette liste désormais publique et accessible à tous, des campagnes d'information, des outils pratiques et des formations ciblées continueront à être proposés aux clubs et fédérations sportives afin d'informer et éduquer les sportifs et leurs encadrants sur les dangers du dopage et leurs conséquences en matière de santé et d'équité. Des programmes éducatifs dans les écoles et des initiatives locales permettront également d'ancrer ces principes de prévention au cœur de la société, puisque la lutte contre le dopage est l'affaire de tous et ne concerne pas uniquement les sportifs de haut niveau ou ceux participant à des compétitions.

Pour rappel, les premiers contrôles seront opérés de manière inopinée en 2025, et un réseau de préleveurs indépendants sera mis en place via un partenariat avec l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) pour effectuer ces contrôles de manière rigoureuse, conformément aux exigences du CMA. Ces contrôles viseront les compétitions locales organisées sous l'égide des fédérations sportives délégataires.

---

SERVICE DE LA COMMUNICATION

---